

Précisions sur le formulaire

Pourquoi vous demander votre avis d'imposition ?

La majorité des offres des organismes répond à des barèmes qui intègrent la règle du coefficient social (revenus/nombre de parts). Ce coefficient social détermine le montant des participations financières qui vous sera demandé, ainsi que celui des aides qui pourra vous être accordé.

*  Attention : Si vous ne souhaitez pas communiquer votre avis d'imposition, la tarification maximale vous sera appliquée pour toute activité demandée et vous ne pourrez pas prétendre à toutes les aides et prestations sociales versées par la CMCAS.

Pourquoi vous demander la partie supérieure de votre dernière fiche de paie ?

Dans le cadre de la campagne annuelle de contrôle des droits aux Activités Sociales, diverses informations présentes sur votre fiche de paie nous sont nécessaires : GF / NR / échelon afin de

- contrôler et valider annuellement ces éléments (conformément à la réglementation),
- déterminer votre tarif «restauration méridienne», à défaut, vous serez facturé sur la base du tarif E (7,87 € pour le plateau repère)
- mettre à jour vos contrats IDCP si vous êtes adhérent.

Pour ce faire, joindre à ce formulaire une copie de la partie supérieure de votre dernière fiche de paie, ou une attestation employeur datant de moins de 3 mois et contenant ces informations.

Pourquoi vous demander un RIB ?

Nous pouvons être amenés à vous verser des aides ou à opérer des remboursements (sur des séjours ou des participations à des activités proposées par votre CMCAS).

Un virement sur votre compte bancaire est plus simple et plus rapide. Il est accompagné d'une information quant au motif de l'opération.

La nouvelle norme Européenne IBAN/BIC est utilisée par les organismes sociaux.

Pourquoi vous demander de nous signaler si votre conjoint est également «ouvrant droit» aux Activités Sociales ?

Si votre conjoint est également bénéficiaire des Activités Sociales en tant qu'ouvrant droit (il a son propre NIA), il vous est possible de signifier que vous ne souhaitez plus recevoir les publications en double.

Pourquoi vous demander votre adresse E-mail ?

La connaissance de votre adresse mail personnelle nous permet de vous faire bénéficier des avantages permis par ce mode de communication : envoi automatique du résultat des tours d'affectation, des avis de réservation et d'affectation définitive, envoi à la demande de vos identifiants et mot de passe, de votre attestation Carte Activ...

Pourquoi vous proposer un droit d'opposition ?

La loi Informatique et Liberté prévoit que vous puissiez vous opposer à ce que nous vous contactions (par téléphone, par mail, par courrier) pour vous présenter une nouvelle offre.

Néanmoins, nous sommes tenus de vous transmettre toutes les publications et informations liées aux Activités Sociales de l'Energie auxquelles vous appartenez en qualité de membre de la CMCAS à laquelle vous êtes affilié. De ce fait, le droit d'opposition ne s'applique pas à l'envoi du Journal de la CCAS, ni aux informations émanant de votre CMCAS (journal, informations sur les activités proposées : «Arbre de Noël»...).